

Enfants en résidence alternée

Déclaration et choix des parents

► D'un commun accord, vous pouvez demander le partage des allocations familiales

Partage des allocations familiales **avec maintien** du versement des autres prestations familiales à **celui qui les reçoit actuellement**

Nom : Prénom :

Ce choix entraîne, à réception de ce formulaire :

- la réduction du montant des allocations familiales versé à ce parent, qui reste l'allocataire unique pour les autres prestations,
- le versement à l'autre parent de la part d'allocations familiales qui lui est due.

Partage des allocations familiales **avec versement des autres prestations familiales à l'autre parent** qui devient allocataire unique

Nom : Prénom :

Ce choix entraîne, à réception de ce formulaire :

- le versement de la part d'allocations familiales qui est due à ce parent,
- un nouveau calcul des prestations effectué en fonction de la composition de sa famille,
- la réduction des allocations familiales au parent qui les reçoit actuellement.

Cette accord est valable pour une année. Il sera renouvelé automatiquement tant que les deux signataires ne l'auront pas remis en cause.

Vous devez compléter chacun une déclaration de situation.

Le demandeur doit envoyer ces trois formulaires à la MSA de son département de résidence ou à l'organisme dont il dépend.

► A défaut d'accord

Je déclare que mon (mes) enfant(s) est (sont) en résidence alternée.

Cette déclaration entraîne :

- **la réduction** des allocations familiales et **le maintien** des autres prestations au parent qui les reçoit actuellement,
- **le versement** de la part d'allocations familiales due à **l'autre parent**.

Vous devez compléter une déclaration de situation et la joindre à ce formulaire.

► Déclaration sur l'honneur

En cas d'accord commun, les deux parents doivent signer.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur

Signature de l'autre parent